

THOR

ACTICIDE® OIT TECHNIQUE MICROBIOCIDE INDUSTRIEL

LIQUIDE

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF : 2-(n-octyl)-4-isothiazolin-3-one 98,0 %

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 27038 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



CORROSIF

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 170 L

Acticide® est une marque de commerce déposée de Thor Specialties, Inc.

Thor GmbH
Landwehrstrasse 1
D-67346, Speyer, Germany

Thor Specialties, Inc.
50 Waterview Drive
Shelton, CT 06484 U.S.A
Tel: (203) 516 - 6980

MacIsaac and Associates
440 Gloucester Street, Suite 2111
Ottawa, Ontario, CANADA
K1R 7T8
Tel: (613) 236-2250

2020-0749
2020-07-20

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces produits antiparasitaires peuvent être utilisés dans des polymères incluant adhésifs et préservatifs du bois pour la protection contre les attaques microbiennes.

MISES EN GARDE

DANGER POISON

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Fatal ou nocif si avalé. Peut-être nocif si absorbé par la peau. Nocif si inhaler. Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard. Corrosif pour les yeux et la peau. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Agent sensibilisant potentiel de la peau.

Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Ne pas rejeter d'effluents qui contiennent ce produit dans les systèmes d'égouts, les lacs, cours d'eau, étangs, estuaires, océans ou tout autre plan d'eau. N'utiliser ce pesticide que selon le mode d'emploi figurant sur la présente étiquette.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

2020-0749
2020-07-20

ENTREPOSAGE

Ce produit est corrosif pour l'acier doux. Ne pas entreposer ni transporter dans des contenants de métal non doublés. Ne pas contaminer avec des oxydants ou réducteurs forts. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

ÉLIMINATION

Les fabricants de ce produit technique au Canada doivent éliminer les principes actifs superflus et les contenants en conformité avec la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir des précisions ou savoir comment nettoyer un déversement, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.